



Secrétariat général (SG)

Genève, le 15 avril 2019

Réf.: **Lettre circulaire/SPM/CDD/No.19/15**

Contact: Negar Takesh

Télécopie: +41 22 730 6104

Courriel: protocol@itu.int

Aux États Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT, ainsi qu'aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: ***Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD),
vendredi 17 mai 2019
Réduire l'écart en matière de normalisation – Appel à l'action du Secrétaire général de l'UIT***

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'UIT célébrera au siège de l'UIT, le vendredi 17 mai 2019 de 11 h 00 à 12 h 00, le 50ème anniversaire de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

Comme vous le savez, cette Journée marque l'anniversaire de l'UIT, créée le 17 mai 1865 avec la signature à Paris de la première Convention télégraphique internationale.

L'édition de cette année est consacrée au thème "Réduire l'écart en matière de normalisation". L'élaboration de normes internationales est l'une des pierres angulaires de la mission de l'UIT. Les normes UIT offrent une base commune au service de la croissance et de l'innovation et contribuent ainsi à accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable. Elles permettent d'assurer l'interopérabilité, d'effectuer des économies d'échelle et d'avoir accès à des marchés mondiaux. Elles ouvrent de nouvelles perspectives dont profitent tous les acteurs du marché, qu'ils soient petits ou grands.

Le programme de l'UIT "Réduire l'écart en matière de normalisation" facilite la participation des pays en développement aux activités de normalisation menées par l'UIT, donne aux experts locaux les moyens de participer aux activités de normalisation menées aux niveaux national, régional et international et encourage l'application des normes internationales dans les pays en développement.

Afin de faciliter l'organisation de célébrations dans votre pays, vous trouverez les premiers éléments de promotion de l'édition 2019 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information [ici \(www.itu.int/fr/wtisd/\)](http://www.itu.int/fr/wtisd/) et une collection au format numérique des documents et matériels de promotion des éditions passées sur le portail "Histoire de l'UIT" [ici \(https://www.itu.int/en/history/Pages/WTISDEventsCollection.aspx\)](https://www.itu.int/en/history/Pages/WTISDEventsCollection.aspx).

Je me réjouis de vous accueillir à l'UIT le 17 mai et vous souhaite une excellente Journée mondiale 2019 des télécommunications et de la société de l'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexe: 1

Annexe 1

Appel à l'action pour la Journée mondiale 2019 des télécommunications et de la société de l'information

En vertu de la Résolution 123 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT met tout en oeuvre pour réduire l'écart en matière de normalisation en appuyant les activités menées par les pays en développement en vue de renforcer leur capacité de participer à l'élaboration et à l'application de normes internationales.

L'UIT appelle les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant à ses travaux, les petites et moyennes entreprises des pays en développement, les responsables des commissions d'études et des groupes consultatifs de l'UIT, ainsi que l'équipe de direction et les fonctionnaires du Secrétariat de l'UIT:

- à célébrer la Journée mondiale 2019 des télécommunications et de la société de l'information et à mettre en avant combien il est important de "réduire l'écart en matière de normalisation".

Les établissements universitaires concernés sont invités:

- à mettre en place et proposer des cours sur la normalisation destinés aux étudiants des deuxième et troisième cycles;
- à effectuer des études sur la relation entre normalisation et innovation.

Les États Membres et les Membres de Secteurs sont invités:

- à verser à l'UIT des contributions volontaires, financières et en nature, afin de réduire l'écart en matière de normalisation;
- à prendre des mesures concrètes pour soutenir les initiatives de l'UIT;
- à travailler avec l'UIT et les établissements universitaires concernés afin d'améliorer le renforcement des capacités dans le domaine de la normalisation;
- à utiliser sans attendre les outils web ou d'une autre nature mis au point par l'UIT (lignes directrices, recommandations, rapports techniques, bonnes pratiques, cas d'utilisation, etc.) pour accélérer le transfert de connaissances.

Les États Membres sont invités:

- à étudier la possibilité de mettre en place des "*secrétariats nationaux chargés de la normalisation*", compte tenu des lignes directrices figurant dans le programme "Réduire l'écart en matière de normalisation" de l'UIT, en particulier dans les pays en développement;
- à continuer de créer des organismes nationaux ou régionaux de normalisation, selon le cas, et à encourager la participation de ces entités aux travaux de normalisation de l'UIT ainsi que la coordination des réunions avec les groupes régionaux de l'UIT, en vue essentiellement de permettre aux pays en développement de faire connaître leurs priorités et leurs besoins en matière de normalisation;
- à encourager leurs experts, en particulier les jeunes et les femmes, à prendre part aux activités et aux manifestations organisées par l'UIT afin d'élaborer des normes;
- à accueillir des réunions et des manifestations (forums, ateliers, etc.) relatives aux activités de normalisation de l'UIT, en particulier dans les pays en développement;
- à encourager et faciliter la participation des experts des petites et moyennes entreprises, des établissements universitaires et des acteurs concernés, en particulier des jeunes et des femmes, aux activités de normalisation de l'Union.

Les régions sont invitées:

- à participer activement aux activités des groupes régionaux des commissions d'études de l'UIT et à aider les organisations régionales à établir des cadres pour stimuler la participation des régionaux aux activités internationales de normalisation de l'UIT;
 - à créer des organismes régionaux de normalisation, s'il y a lieu, et à encourager la tenue de réunions communes et concertées de ces organismes avec les groupes régionaux des commissions d'études de l'UIT.
-